

Programme de crédit aux entreprises (PCE)

Aperçu du Programme de financement pour les moyennes entreprises

Aperçu du Programme de financement pour les moyennes entreprises

- Ce programme fait partie du Programme de crédit aux entreprises (PCE), qui vise à aider les entreprises canadiennes touchées directement ou indirectement par la COVID-19 et(ou) par la chute récente des prix du pétrole et du gaz.
- Il est destiné à soutenir les entreprises de taille moyenne de tous les secteurs, y compris celui du pétrole et du gaz, dont les besoins en matière de crédit dépassent le soutien disponible en vertu des autres volets de financement du PCE.
- Ces prêts subordonnés seront accordés conjointement avec les prêteurs principaux ou les syndicats de prêteurs des entreprises.
- Pour être admissibles, les entreprises devaient être stables et viables financièrement avant le début de la situation économique actuelle.
- Les propriétaires d'entreprises de taille moyenne qui sont intéressés sont invités à s'adresser à leur prêteur principal, qui pourra évaluer si le programme leur convient. Le prêteur principal contactera ensuite BDC pour convenir des prochaines étapes.

Programme de financement pour les moyennes entreprises

Objectif	Aider les entreprises de taille moyenne qui ont été touchées négativement, directement ou indirectement, par la COVID-19 et(ou) par la chute récente des prix du pétrole et du gaz à combler leurs besoins en matière de liquidités et de flux de trésorerie d'exploitation.	
Type de facilité/ soutien gouvernemental	<ul style="list-style-type: none"> Prêt à terme accordé conjointement avec le prêteur principal ou le syndicat de prêteurs de l'entreprise 	
Principaux facteurs à prendre en considération	<ul style="list-style-type: none"> L'entreprise doit être canadienne et avoir été affectée directement ou indirectement par la COVID-19 et(ou) la chute récente des prix du pétrole et du gaz Le programme s'applique aux entreprises dont les revenus annuels se situent approximativement entre 100 millions de dollars et 500 millions de dollars 	
Montant du prêt	<ul style="list-style-type: none"> Établi en fonction des besoins en matière de liquidités pour une période de 12 mois et d'une évaluation de la capacité de remboursement dans un marché et un contexte d'affaires normaux 	
	Montant minimal du prêt	12,5 millions de \$
	Montant maximal du prêt	60 millions de \$
	Participation de BDC	90 % du montant du prêt
	Prêteur principal ou syndicat de prêteurs	10 % du montant du prêt
Terme	<ul style="list-style-type: none"> 48 mois 	
Modalités de remboursement	<ul style="list-style-type: none"> 100 % à l'échéance Les paiements d'intérêt pour les 12 premiers mois seront capitalisés et exigibles à l'échéance, et versés chaque mois par la suite 	

Programme de financement pour les moyennes entreprises

Taux d'intérêt et frais	<ul style="list-style-type: none">• Tarification supérieure à celle des facilités de crédit d'exploitation et des facilités à terme de premier rang de l'entreprise, avec augmentations annuelles du taux d'intérêt• Frais initiaux de 1,25 %, dont la moitié doit être payée au moment de l'acceptation de la lettre d'intention et l'autre moitié, à la date de signature de la Lettre d'offre, et frais supplémentaires payés sur le solde en cours à la date anniversaire chaque année
Conditions	<ul style="list-style-type: none">• Le produit doit s'ajouter aux engagements de premier rang de l'entreprise• Les restrictions comprennent, mais sans s'y limiter, aucun retrait des actionnaires, aucune augmentation de la rémunération des dirigeants, aucun rachat d'actions et aucune hausse de dividendes
Subordination	<ul style="list-style-type: none">• Le financement doit être garanti par les actifs de l'entreprise et de ses filiales tels que donnés en garantie en faveur du prêteur de premier rang• Le prêt sera de rang inférieur à celui des facilités de crédit d'exploitation et des facilités à terme de premier rang existantes rendues disponibles, mais il aura priorité de rang sur toute facilité future (y compris les modifications aux facilités existantes qui ont pour effet de hausser le montant du capital)
Administration/ processus	<ul style="list-style-type: none">• Les propriétaires d'entreprises de taille moyenne qui sont intéressés sont invités à s'adresser à leur prêteur principal, qui pourra évaluer si le programme leur convient• Le prêteur principal contactera ensuite BDC pour convenir des prochaines étapes• Assujetti aux processus de rédaction et d'autorisation de BDC et du ou des prêteurs principaux ou syndicats de prêteurs

Liens connexes :

- Autres mesures de soutien de BDC liées à la COVID-19 : www.bdc.ca/infocoronavirus
- Mesures d'EDC liées à la COVID-19 : <https://www.edc.ca/fr/campaign/coronavirus-covid-19.html>
- PCE : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html>